

VILLE DE REZE - LÈS - NANTES

-:-

PROCES - VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-:-

SEANCE DU 21 AVRIL 1978

VILLE DE REZE-les-NANTES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE VENDREDI 21 AVRIL 1978, à 17 h. 30, A L'HOTEL DE VILLE (SALLE
DU CONSEIL MUNICIPAL)

-:-

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, le vingt et un avril, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de REZE s'est réuni sous la présidence de M. FLOCH, Maire-Adjoint, suivant convocation faite le 17 avril 1978.

Etaient présents :

- MM. BROSSAUD Jean
- HOCHARD Jean
- MORIN Paul
- QUEBAUD Louis
- BARAUD Gilles
- Mme LEPRETRE-EDOM Jeannette
- MM. VANEECKE Louis
- CONCHAUDRON Serge
- PAPIN René
- HIMENE Michel
- FLOCH Jacques
- Mme JUHEL Jacqueline
- Mlle HAJDUKOWICZ Josiane
- MM. SAILLANT Jacques
- BREMONT Jean-Pierre
- BROCHU Michel
- PINTAUD Jean
- RETIERE Gilles
- Mlle CHARPENTIER Michelle
- MM. JORAND Michel
- MARIEL Yves
- PRIN Daniel
- Louet Raymond
- TREBERNE Jean-Luc
- Mme QUILLAUD Anne
- MM. BASTARD Alain
- GUILLOU Yannick
- BEDEL Michel

Assistaient également :

- M. BRAUD, Secrétaire Général de la Ville
- M. BRODU, Conseiller d'Administration.

Absents, excusés :

- MM. CAILLEAU Raymond, COUTANT André, Mme BLANDIN Ginette, qui ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom respectivement à MM. BARAUD, MORIN et QUEBAUD.

.../...

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Désignation d'un secrétaire de séance.
 - 2° - Installation de M. Michel BEDEL, Conseiller Municipal - Tableau officiel du Conseil Municipal.
 - 3° - Election du Maire.
 - 4° - Election de 5 adjoints règlementaires et de 4 adjoints supplémentaires.
- Interruption de séance (dépôt d'une gerbe sur la tombe de M. Alexandre PLANCHER).
- 5° - Communication du Maire sur les délégations de fonctions.
 - 6° - Commissions du Conseil Municipal - Constitution - Désignation.
 - 7° - Représentation de la Ville au sein d'établissements publics, sociétés et divers organismes - Désignation des délégués.

1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -

A l'unanimité, le Conseil désigne M. MARIEL Yves, pour les fonctions de secrétaire de séance.

M. BRAUD, Secrétaire Général de la Ville, assure les fonctions de secrétaire administratif.

2° - INSTALLATION DE M. MICHEL BEDEL, CONSEILLER MUNICIPAL -
TABLEAU OFFICIEL DU CONSEIL MUNICIPAL -

M. FLOCH, Président :-

" Notre équipe municipale a été douloureusement frappée par la perte de notre ami, Alexandre PLANCHER, qui, pendant 19 années, avait assumé les fonctions de Maire de notre commune."

"Or, nous ne pouvions pas procéder à l'élection d'un nouveau maire sans que le Conseil Municipal ait été complété."

"C'est pourquoi la population de REZE a été appelée à voter pour désigner le Conseiller Municipal manquant. Confirmant la confiance qu'elle avait témoignée à la liste d'Union de la Gauche l'an dernier, elle a choisi notre camarade Michel BEDEL qui devient donc le 31ème membre de notre assemblée."

"Je déclare solennellement installé dans ses fonctions de conseiller municipal M. Michel BEDEL que je suis heureux d'accueillir parmi nous."

.../...

Le tableau du Conseil municipal, tel qu'il est constitué avant la désignation du Maire et des Adjoints, devient le suivant :

- BROSSAUD Jean
- HOCHARD Jean
- MORIN Paul
- QUEBAUD Louis
- BARAUD Gilles
- CAILLEAU Raymond
- LEPRETRE-EDOM Jeannette
- COUTANT André
- VANEECKE Louis
- CONCHAUDRON Serge
- PAPIN René
- HIMENE Michel
- BLANDIN Ginette
- FLOCH Jacques
- JUHEL Jacqueline
- HAJDUKOWICZ Josiane
- SAILLANT Jacques
- BREMONT Jean-Pierre
- BROCHU Michel
- PINTAUD Jean
- RETIERE Gilles
- CHARPENTIER Michelle
- JORAND Michel
- MARIEL Yves
- PRIN Daniel
- LOUET Raymond
- TREBERNE Jean-Luc
- QUILLAUD Anne
- BASTARD Alain
- GUILLOU Yannick
- BEDEL Michel

3° - ELECTION DU MAIRE -

M. FLOCH, Président.-

"Conformément à l'art. L 122-5 du Code des Communes, la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal."

"Je demande donc à notre collègue Jean BROSSAUD de prendre la présidence."

M. BROSSAUD, Président.-

"Nous allons procéder, si vous le voulez-bien, à l'élection du Maire à bulletins secrets ainsi que l'exige l'art. L 121-12 du Code des Communes."

"Je vous demande, au passage de l'urne, de bien vouloir y déposer votre bulletin ainsi que celui, le cas échéant, du collègue qui aurait pu vous donner procuration."

"Je demande à M. MARIEL, notre secrétaire de séance, de venir près de moi participer au dépouillement et recenser les suffrages."

.../...

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	31
- A déduire : bulletins blancs :	1
	—
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue :	16

A obtenu :

M. FLOCH 30 voix

M. FLOCH ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé élu MAIRE.

M. BROSSAUD prie le nouveau Maire de bien vouloir prendre place à la présidence qu'il occupera désormais jusqu'à la fin du mandat. Il reste près de lui et déclare :

"Mon Cher Jacques,

"L'an dernier, le privilège du doyen d'âge revenait à notre ami regretté : Alexandre PLANCHER. Lui, était habitué à présider, un peu à cause de nous, il faut le dire. Tu comprendras que, n'ayant pas une telle habitude, aujourd'hui où le devoir de présider à l'élection du Maire est tombé sur mes épaules, je sois ému de prendre la parole."

"Alexandre PLANCHER, tu le sais, veillait à ton essor politique comme un père sur l'évolution de son fils. Je le connaissais bien et je puis dire qu'il était soucieux, aussi angoissante que lui soit apparue la nécessaire tradition de ses responsabilités, de remettre la direction de la Municipalité entre des mains solides et sûres. Sans doute ne pensait-il pas à cette façon de te passer le témoin, mais la garantie de confier la direction de la commune à un homme tel que toi était, pour lui, un motif de tranquillité."

"A ton premier mandat, il n'a pas hésité à te confier, lui, si préoccupé par le bon emploi des deniers communaux, la délégation des Finances, celle qui requiert peut-être les soins les plus attentifs."

"Tu as été pour lui l'aide de camp dynamique et avisé qui a oeuvré à la prospérité de notre cité."

"Et puis, il était fasciné par l'art avec lequel tu savais dédramatiser les situations, les ramener à des proportions exactes et rétablir avec une habile fermeté les climats les plus malaisés."

"En mars de l'an dernier, même s'il lui paraissait pénible d'avoir à fixer une échéance, il avait consciencieusement tracé le sillon de la succession, et il avait su nous convaincre, sans grand'peine d'ailleurs, de tes mérites."

"En effet, les hautes qualités dont tu as fait preuve, ta vive intelligence, ta promptitude à saisir l'essentiel des problèmes, à y trouver la solution opportune, tout comme ton entrain, ta faim d'entreprendre nous avaient vite séduits."

.../...

- 5 -

"Sans plus attendre, je tiens à t'exprimer, avec mes compliments personnels, les félicitations de tous nos collègues ici réunis. Tu as notre affection à tous et tu peux compter sur notre collaboration la plus loyale."

"Te voilà Maire, au fauteuil qu'Alexandre a si longtemps occupé!"

"Puisses-tu occuper cette place aussi longtemps que lui et pour le plus grand bien de REZE."

M. le Maire remercie en ces termes :

"Mes Chers Camarades,

"Je vous dis simplement merci de la confiance que vous voulez bien m'accorder. J'essaierai d'en être digne."

"Mais, si vous le voulez bien, en fin de séance, je me permettrai de faire une communication lorsque les adjoints auront tous été désignés et que nous aurons mis en place les commissions et délégations."

4° - ELECTION DES ADJOINTS -

M. le Maire.-

"Nous allons maintenant procéder à la désignation des cinq adjoints règlementaires puis des quatre adjoints supplémentaires dont notre assemblée avait décidé de créer les postes le 20 mars 1977, soit de 9 Adjoints."

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
	—
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

A obtenu : M. COUTANT 30 voix

M. COUTANT ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé Premier Adjoint.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

.../...

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	
A obtenu : M. JORAND	30 voix

M. JORAND ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé deuxième adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	
A obtenu : M. CONCHAUDRON	30 voix

M. CONCHAUDRON ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé troisième adjoint.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	
A obtenu : M. PAPIN	30 voix

M. PAPIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé quatrième adjoint.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

.../...

- 7 -

A obtenu : Mme QUILLAUD 30 voix

Mme QUILLAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamée cinquième adjoint.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT, premier adjoint supplémentaire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
	—
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

A obtenu : M. RETIERE 30 voix

M. RETIERE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé sixième adjoint (premier adjoint supplémentaire).

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
	—
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

A obtenu : M. HIMENE 30 voix

M. HIMENE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé septième adjoint.

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
	—
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

.../...

A obtenu : M. MARIEL

30 voix

M. MARIEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé huitième adjoint.

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
	<hr/>
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	

A obtenu : M. QUEBAUD

30 voix

M. QUEBAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé neuvième adjoint.

ELECTION D'UN ADJOINT DELEGUE

M. le Maire .-

"Je voudrais vous demander maintenant de prendre une disposition toute spéciale mais que je considère personnellement - et je ne doute pas que vous partagerez mon sentiment - à la fois comme une haute opportunité pour notre ville et comme un devoir moral tout particulier envers l'un de nos collègues et eu égard aux principes qui nous animent."

"Dans notre équipe, le Mouvement des Radicaux de Gauche est représenté par notre collègue Jean HOCHARD. A la constitution de notre équipe, il l'était par deux candidats mais l'un d'eux, M. Alain BASTARD, a, depuis son élection, préféré rejoindre les rangs socialistes. Je puis attester que le Parti Socialiste n'a rien fait pour détourner notre jeune collègue d'une voie qu'il avait pu croire un instant la sienne. Son option a été libre et nous avons le devoir de la respecter."

"D'ailleurs, vous avez pu remarquer que le groupe socialiste ne s'est pas emparé de l'incident pour modifier en quoi que ce soit le partage des responsabilités entre les formations politiques."

"Précisément, sous l'ancien mandat, M. Jean HOCHARD était adjoint et l'on ne peut nier son importante contribution à l'évolution de notre cité. Déjà, en mars 1977, nous avons voulu lui confier une subdélégation qui permet, entre autres, de soulager les lourdes attributions de M. Serge CONCHAUDRON."

"Nous souhaiterions que vous vouliez bien accepter de porter notre collègue Jean HOCHARD au rang d'adjoint délégué et je pense que la meilleure façon d'exprimer votre accord sera d'utiliser pour ce vote la même procédure que pour nos autres collègues."

.../...

- 9 -

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
- Suffrages valablement exprimés	30
- Majorité absolue : 16	
A obtenu : M. HOCHARD	30 voix

M. HOCHARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamé Adjoint Délégué.

M. le Maire. -

"Je passe maintenant la parole à M. MORIN qui a une déclaration "à faire de la part de notre collègue M. COUTANT, qui lui avait donné pouvoir."

M. MORIN lit le texte suivant, rédigé de la main de M. COUTANT, premier adjoint :

"Absent de REZE pour une semaine, je demande à mes collègues "du Conseil Municipal de bien vouloir m'excuser. J'aurais aimé être présent "aujourd'hui à cette réunion d'installation mais je n'ai pu remettre mon dépla- "cement à une autre date."

"Après le résultat des votes désignant le Maire et les Adjoints, je "tiens à vous remercier de la marque de confiance que vous m'avez témoignée "en me désignant Premier Adjoint et collaborateur direct du nouveau Maire, "mon ami Jacques FLOCH. J'assure mes collègues du Conseil de mon esprit "de service et de mon entière coopération."

"Cofondateur de notre 1ère liste d'Union de la Gauche à REZE en "1959 avec Alexandre PLANCHER, Gilles BARAUD et Robert PLISSONNEAU, "je n'ai cessé de militer en faveur de l'Union et de la recherche du dialogue "entre toutes les forces vives de la Commune."

"Avec mes nouvelles fonctions au sein de la Municipalité, j'essaierai "de traduire la volonté des élus de REZE d'associer toujours plus à la vie "municipale le plus grand nombre d'associations locales et de citoyens, je "m'attacherai à développer les relations publiques permettant un dialogue "permanent avec l'ensemble des responsables locaux, je m'efforcerai de "veiller à l'application sur le terrain de la démocratie locale et je développe- "rai au maximum l'information largement ouverte."

"En un mot, je participerai du mieux possible et en liaison étroite "avec Jacques FLOCH et l'ensemble des élus à la politique arrêtée pour le "temps de notre mandat et approuvée par nos concitoyens."

.../...

4 a - COMMUNICATION DU MAIRE - TABLEAU OFFICIEL DU CONSEIL MUNICIPAL -

M. le Maire. -

"A la suite de l'élection complémentaire du Conseil Municipal à l'issue de laquelle notre collègue M. Michel BEDEL a été proclamé élu Conseiller Municipal, le tableau officiel du Conseil Municipal doit être modifié."

"L'art. R 121-1 du Code des Communes règle la constitution du tableau officiel ainsi qu'il suit :

"Après le Maire, les Adjoints réglementaires et, éventuellement les adjoints supplémentaires, prennent rang dans l'ordre de leur nomination et les Conseillers dans l'ordre du tableau."

"Cela signifie simplement que le Maire et les Adjoints prennent, dans l'ordre de leur nomination, la tête du tableau officiel du Conseil Municipal."

"D'autre part, l'art R121-11 précise :

"L'ordre du tableau est déterminé :

"1° - par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal ;

"2° - Entre les conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

"3° - et, à égalité de voix, par la priorité d'âge."

"Le précédent ayant été établi lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de le modifier par rapport à la récente élection de M. Michel BEDEL qui prend rang en fonction de la date de sa nomination."

"J'ai le devoir de vous donner connaissance de ce nouveau tableau dont un exemplaire demeurera en Mairie où chacun pourra en prendre copie."

MM. FLOCH, Maire,
COUTANT, Premier Adjoint,
JORAND, 2ème Adjoint,
CONCHAUDRON, 3ème Adjoint,
PAPIN, 4ème Adjoint
Mme QUILLAUD, 5ème Adjoint,
MM. RETIERE, 6ème Adjoint
HIMENE, 7ème Adjoint
MARIEL, 8ème Adjoint
QUEBAUD, 9ème Adjoint
HOCHARD, Adjoint Délégué,
BROSSAUD, Conseiller Municipal,
MORIN -
BARAUD -
CAILLEAU -
Mme LEPRETRE-EDOM -
M. VANEECKE -
Mmes BLANDIN -
JUHEL -
Mle HAJDUKOWICZ -
MM. SAILLANT -
BREMONT -

.../...

MM. BROCHU	Conseiller Municipal
PINTAUD	-
M ^e CHARPENTIER	-
MM. PRIN	-
LOUET	-
TREBERNE	-
BASTARD	-
GUILLOU	-
BEDEL	-

Séance suspendue à 18 h. 45.

M. le Maire, suivi des membres du Conseil Municipal et des personnes venues assister à la séance se rend au cimetière St Pierre pour déposer une gerbe sur la tombe de M. Alexandre PLANCHER, ancien Maire.

5° - DELEGATION DE FONCTIONS

M. le Maire .-

"Nous avons procédé à l'élection du Maire et des Adjoints et nous avons décidé d'élever au rang d'Adjoint Délégué notre collègue Jean HOCHARD."

"L'élection de notre collègue BEDEL n'ayant en rien modifié l'équilibre de la représentation de nos formations politiques respectives telle qu'elle s'exprimait avant le décès d'Alexandre PLANCHER, je n'ai pas jugé opportun de vous proposer un bouleversement des délégations de fonctions."

"La modification de l'assemblée communale ayant affecté exclusivement le groupe socialiste, il n'a rien été changé dans les attributions des autres formations sauf pour deux détails mineurs."

"La première modification vise à donner une nouvelle rédaction aux attributions de notre collègue, Mme QUILLAUD, afin que cesse une ambiguïté dont je comprends qu'elle ait été à l'origine d'un malaise."

"Ainsi, Mme QUILLAUD aura la présidence effective de toutes les commissions concernant le personnel ou associant les représentants qualifiés de ce personnel, commissions qu'elle animera et dont elle préparera les réunions en accord avec moi."

"Bien entendu, ne sont pas déléguées mes prérogatives en matière de nomination aux emplois communaux ni d'autorité sur l'ensemble des services communaux."

"La seconde modification, d'ordre pratique, concerne notre collègue Jean HOCHARD. La réglementation de la construction reste déléguée à M. M. Serge CONCHAUDRON. Toutefois, ses obligations professionnelles peuvent le retenir parfois quelque temps hors de REZE et cette absence peut être préjudiciable à la signature des permis de construire dont la délivrance doit intervenir dans des délais stricts. J'ai pensé qu'il serait opportun de donner délégation permanente à M. HOCHARD pour la signature des permis de construire chaque fois que M. CONCHAUDRON en serait empêché."

"Les autres modifications, également de détail, concernent les élus du groupe socialiste."

.../...

"Notre collègue, André COUTANT, prendra les attributions qui m'avaient été jusqu'à présent déléguées à l'exception des relations inter-communales."

"Pour le reste, certaines attributions ont été seulement réécrites afin que le contenu des délégations soit plus précis ou plus complet."

"Afin que vous puissiez vous en rendre compte, je vais vous donner très officiellement lecture de l'arrêté municipal portant délégation de fonctions que je viens à l'instant de signer."

Arrêté portant délégation de fonctions -

Le Maire de la Ville de REZE,

Vu le Code des Communes et notamment,

L'art. L. 121-11 autorisant le Maire à déléguer partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,

L'art. L. 122-13 organisant la suppléance éventuelle du Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 avril 1978 portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu le tableau du Conseil Municipal établi conformément à l'article R 121-11 du Code des Communes,

Considérant l'opportunité de déléguer à MM. les Adjoints certaines attributions dévolues au Maire,

Arrête :

Article Premier -

Sont déléguées à MM. les Adjoints ci-dessous désignés, les attributions suivantes :

M. André COUTANT, Premier Adjoint :

Information et relations publiques - Démocratie locale :
Coordination des comités de quartiers - bulletin municipal - relations avec la Presse, la télévision, la radio - Relations avec les Offices Municipaux.

M. Michel JORAND, Second Adjoint :

Enseignement : Ecoles primaires et maternelles - Enseignement spécialisé - Lycée et Collèges - Gestion des constructions scolaires - Rapports avec le Rectorat et l'Inspection Académique, le Corps Enseignant et les parents d'élèves - Restaurants scolaires.

M. Serge CONCHAUDRON, 3ème Adjoint :

1° - Urbanisme : plan d'occupation des sols - réserves foncières - opérations d'aménagement - lotissement - construction.

2° - Communications : Voirie - Eclairage - Circulation - Transports en commun.

.../...

- 13° -

3° - Cadre de vie : Espaces verts - promenades, parcs et squares publics : conception, réalisation, entretien - Multiplication et élevage des végétaux - cimetières - assainissement - ordures ménagères - lutte contre la pollution.

4° - Relations intercommunales pour ce qui concerne les points 1°, 2°, 3° ci-dessus.

5° - Bâtiments communaux : Conception, construction, entretien.

6° - Jumelage avec St Wendel

M. René PAPIN, 4e Adjoint :

Finances : Budgets et comptes - Impôts, taxes, redevances, droits de voirie et de stationnement - Subventions, emprunts, garanties financières - Tutelle financière des établissements publics communaux et organismes subventionnés ou garantis - Contributions et fiscalité, relations avec les contribuables - Acquisitions, aliénations, expropriations.

Mme Anne QUILLAUD, 5e Adjoint :

1° - Personnel municipal : Relations avec les organisations syndicales du personnel communal - Comité des Oeuvres Sociales - Comité d'Hygiène et de Sécurité - Animation de la Commission du Personnel, de la Commission consultative du personnel et de la commission paritaire.

2° - Actions économiques : Rapports avec les organisations syndicales locales, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, le CO.DE.LA., les associations locales de commerçants et d'artisans - affaires rurales.

M. Gilles RETIERE, 6e Adjoint :

Culture - Loisirs - Jeunesse : Bibliothèque - Ecole de musique - Archéologie - Animation culturelle - Tourisme - Relations internationales et Jumelage - Maison de Jeunes et de la Culture - Offices des Loisirs Educatifs pour l'Enfance de REZE, de la Culture, du Jumelage et des Relations Extérieures - Relations avec les Associations culturelles, les Mouvements de Jeunes, le Syndicat d'Initiative - Fêtes et manifestations publiques.

M. Michel HIMENE, 7e Adjoint :

Sports : Piscine, gymnases et stades - Office Municipal des Sports - Relations avec les associations sportives.

M. Yves MARIEL, 8e Adjoint :

Affaires sociales et médico-sociales : Bureau d'aide sociale - Aide sociale - Protection maternelle et infantile - Crèches collectives et familiales - Handicapés - Centre municipal de soins - Chômage - Relations avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et l'ASSEDIC, Immigrés et gens du Voyage - Relations avec les associations familiales et sociales - Affaires militaires.

.../...

M. Louis QUEBAUD, 9e Adjoint :

Anciens et retraités - Foyer-Restaurant des Anciens - Office Municipal des personnes âgées - Maison de retraite - Clubs et foyers d'Anciens-repas en faveur des Anciens - Relations avec les associations locales d'anciens et de retraités.

Article 2 -

M. André COUTANT, Premier Adjoint, prend rang de Maire-Adjoint. Il assure la suppléance du Maire en cas d'absence ou de tout autre empêchement, quelle qu'en soit la durée.

Article 3 -

M. Jean HOCHARD, Conseiller Municipal, prend rang d'adjoint délégué. Il assume la suppléance de M. Serge CONCHAUDRON, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, quelle qu'en soit la durée, pour ce qui concerne les attributions suivantes :

Cadre de vie et espaces verts :

- 1° - Promenades, parcs et squares publics : conception, réalisation et entretien
Multiplication et élevage des végétaux - cimetières.
- 2° - Assainissement - lutte anti-pollution.
- 3° - Permis de construire.

Article 4 -

Délégation est donnée à MM. COUTANT, JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, Mme QUILLAUD, MM. RETIERE, HIMENE, MARIEL, et QUEBAUD pour procéder à la célébration des mariages selon les nécessités de service ainsi que pour signer les certificats administratifs, les pièces et registres de l'Etat-Civil.

Article 5 -

M. VANEECKE est délégué pour signer les mandats de paiement, les titres de recettes et pièces de comptabilité.

Article 6 -

M. le Secrétaire Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

M. JORAND.-

"Lorsque nous avons constitué la liste municipale, il a toujours été convenu que, quel que soit le rang des élections, tous les adjoints étaient placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sur un pied de stricte égalité."

"Lors du dernier mandat, compte tenu du fait que notre collègue M. FLOCH devait succéder de toute manière à M. PLANCHER, nous ne voyions aucun inconvénient à ce que l'arrêté de délégation élève le premier adjoint au rang de Maire-Adjoint. N'ayant aucune objection sur ce point, cela devenait un détail qui regardait le groupe socialiste."

.../...

- 15 -

"La situation est très différente aujourd'hui : M. FLOCH est devenu Maire et il n'y a plus aucune raison pour que subsiste cette prééminence d'un adjoint sur les autres."

"Le groupe communiste est donc hostile à la partie de l'arrêté qui élève M. COUTANT au rang de Maire-Adjoint."

M. HOCHARD.-

"Je suis en total accord avec la déclaration de notre collègue JORAND."

M. le MAIRE.-

"Je ne vois aucun inconvénient à retirer de l'arrêté l'expression litigieuse."

"L'article 2 sera supprimé et les suivants deviendront les articles 2 à 5 inclus."

6° - COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL - CONSTITUTION - DESIGNATION

M. le MAIRE.-

"Je vous propose de retenir les mêmes commissions que celles que nous avons créées précédemment et d'y maintenir les mêmes participants aux seules adaptations près, motivées par la nouvelle organisation de la Municipalité que nous venons de décider."

"Ces adaptations sont traduites dans le bulletin de vote qui vous a été remis."

"Ainsi que le prévoit l'art. L. 121-12, 4ème alinéa, du Code des Communes, nous devons procéder au vote à bulletins secrets."

"Je vous prie de bien vouloir remettre votre bulletin et, le cas échéant, celui de votre mandant, dans l'urne qui va vous être présentée."

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin -

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages valablement exprimés	31

Majorité absolue : 16

A obtenu la liste conforme au bulletin de vote précité : 31 voix.

Le bulletin de vote préparé par l'Administration ayant recueilli l'unanimité des suffrages, sont déclarées constituées les commissions qui y sont mentionnées avec pour participants, ceux de nos collègues qui y sont désignés

.../...

A - Commissions du Conseil Municipal (Art. L. 121-20 du Code des Communes)

O - TOUTES COMMISSIONS -

MM. FLOCH, COUTANT, JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, Mme
QUILLAUD, MM. RETIERE, HIMENE, MARIEL, QUEBAUD, HOCHARD.

I - FINANCES -

MM. BARAUD, VANEECKE, PINTAUD, PRIN, LOUET, GUILLOU.

2 - URBANISME -

MM. MORIN, CAILLEAU, VANEECKE, PINTAUD, PRIN, TREBERNE.

2 bis - Sous-Commission Cadre de Vie -

M. MORIN, Mme LEPRETRE-EDOM, M. VANEECKE, Mle HAJDUKOWICZ,
MM. PRIN, TREBERNE.

2 ter - Sous-Commission de la Circulation -

MM. MORIN, CAILLEAU, VANEECKE, BREMONT, PRIN, TREBERNE.

3 - AFFAIRES SOCIALES -

MM. BARAUD, VANEECKE, Mmes BLANDIN, JUHEL, MM. BASTARD,
BEDEL.

4 - ENSEIGNEMENT -

Mme LEPRETRE-EDOM, Mle HAJDUKOWICZ, MM. SAILLANT, BROCHU,
PRIN, GUILLOU.

5 - AFFAIRES CULTURELLES - LOISIRS - SPORTS -

MM. MORIN, CAILLEAU, Mme LEPRETRE-EDOM, Mlle HAJDUKOWICZ,
MM. PINTAUD, LOUET, TREBERNE, BASTARD, GUILLOU, BEDEL.

5 bis - Sous-Commission des Sports -

MM. MORIN, BARAUD, PINTAUD, TREBERNE, GUILLOU, BEDEL.

6 - PERSONNEL ET AFFAIRES ECONOMIQUES -

MM. BROSSAUD, CAILLEAU, BREMONT, PRIN, LOUET, TREBERNE.

7 - HOTEL DE VILLE -

MM. MORIN, BARAUD, VANEECKE, BREMONT, PRIN, TREBERNE.
Suppléants : Mme QUILLAUD, MM. LOUET, GUILLOU.

8 - INFORMATIONS ET VOEUX - OFFICE DE L'INFORMATION -
DEMOCRATIE LOCALE -

Mme BLANDIN, Mle HAJDUKOWICZ, MM. BREMONT, BROCHU,
Mle CHARPENTIER, MM. LOUET, TREBERNE, GUILLOU.

.../...

B - FORMATIONS SPECIALISEES1 - ADJUDICATIONS ET MARCHES -

MM. FLOCH, CONCHAUDRON, PAPIN, CAILLEAU.

2 - JURY DE RECRUTEMENT -

Mme QUILLAUD, MM. BROSSAUD, LOUET, TREBERNE.
Suppléants : MM. FLOCH, BREMONT.

3 - COMMISSION PARITAIRE -

M. FLOCH, Mme QUILLAUD, MM. QUEBAUD, HOCHARD, BROSSAUD, CAILLEAU, BREMONT, PRIN, LOUET, TREBERNE.
Suppléants : MM. MARIEL, BEDEL.

4 - GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOTEL DE VILLE -Groupe I - Etude des besoins, analyse des fonctions

MM. FLOCH, JORAND, HOCHARD, BARAUD, TREBERNE, GUILLOU.

Groupe 2 - Architecture et conception

MM. CONCHAUDRON, RETIERE, HOCHARD, BARAUD, MORIN, BREMONT, PRIN.

Groupe 3 - Financement

MM. PAPIN, VANEECKE, PINTAUD.

7° - REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN D'ETABLISSEMENTS PUBLICS, SOCIÉTÉS ET DIVERS ORGANISMES -M. le MAIRE.-

"Il s'agit de désigner ceux de nos collègues qui représenteront
"la Ville au sein de divers établissements,

"- soit que la Ville soit membre de ces établissements et que des
"sièges lui sont attribués au sein des organes d'administration,

"- soit qu'il s'agit d'établissements publics communaux pour
"lesquels la représentation communale a été arrêtée par la loi,

"-soit, enfin, que les statuts sociaux ou la loi prévoient une
"représentation communale.

"Sitôt le décès de notre camarade Alexandre PLANCHER, nous
"avons déjà procédé à son remplacement auprès des organismes au sein des-
"quels il avait reçu délégation, et où lui avaient été parfois confiées de hautes
"responsabilités pour éviter que la persistance de la vacance ne cause de trop
"graves perturbations dans leur fonctionnement."

.../...

"D'autre part, il a paru opportun, pour tenir compte des modifications intervenues dans la composition de la Municipalité, si minimes soient-elles, de renouveler la totalité de ces délégations."

"Nous avons donc édité un bulletin de vote unique pour ces désignations pour lesquelles, il importe, en vertu de l'art. L.121-12, alinéa 4, du Code des Communes, de voter à bulletins secrets."

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
- A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
	—
- Suffrages valablement exprimés	31
- Majorité absolue : 16.	

A obtenu, la liste conforme au bulletin de vote précité : 31 voix.

Sont délégués pour représenter la Ville près des établissements publics et organismes ci-après :

A - ETABLISSEMENTS PUBLICS

1 - BUREAU D'AIDE SOCIALE

MM. MARIEL, QUEBAUD, Mmes BLANDIN, JUHEL.

2 - CAISSE DES ECOLES

MM. JORAND, MARIEL, BROSSAUD, COUTANT, VANEECKE, Mme JUHEL, Mles HAJDUKOWICZ, CHARPENTIER, M. BASTARD.

3 - REGION

M. CONCHAUDRON.

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

MM. FLOCH, CAILLEAU, QUEBAUD, - Suppléants : M. PRIN, Mme LEPRETRE-EDOM.

5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE ET DE REALISATION POUR LES HANDICAPES -

MM. FLOCH, MARIEL, COUTANT - Assistants : MM. JORAND, HIMENE.

6 - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA REGION NANTAISE

M. FLOCH - Assistants : MM. CONCHAUDRON, BREMONT.

7 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA RIVE SUD DE LOIRE (Lycée des Bourdonnières)

Mmes QUILLAUD, BLANDIN, M. GUILLOU - Assistant : M. BARAUD

.../...

- 8' - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE SUD DE LA LOIRE -
MM. CONCHAUDRON, CAILLEAU, TREBERNE - Assistant : Mme LEPRETRE EDOM.
- 9 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES RIVES DE LA SEVRE
M. TREBERNE, Mme LEPRETRE-EDOM - Assistants : MM. CAILLEAU SAILLANT.
- 10 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE -
M. CONCHAUDRON - Assistants : MM. SAILLANT, PINTAUD.
- 11 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'HEBERGEMENT DES POPULATIONS NOMADES -
M. MARIEL.
- 12 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE -
M. FLOCH - Assistants : MM. CONCHAUDRON, BREMONT.
- 13 - COMMISSION D'ETUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SECOURS SUD-LOIRE -
M. GUILLOU.
- B - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (S.E.M.I.)
MM. FLOCH, CONCHAUDRON, PINTAUD, MORIN.
- C - ASSOCIATIONS LOI 1901 -
- 1 - OFFICE MUNICIPAL DES CENTRES DE LOISIRS EDUCATIFS POUR L'ENFANCE DE LA VILLE DE REZE -
MM. RETIERE, COUTANT, CAILLEAU, Mle HAJDUKOWICZ, M. SAILLANT, Mle CHARPENTIER.
- 2 - OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE -
MM. JORAND, RETIERE, MORIN, VANEECKE, Mle HAJDUKOWICZ, M. BROCHU.
- 3 - OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGEES DE REZE -
MM. COUTANT, MARIEL, QUEBAUD, BARAUD, Mme BLANDIN.
- 4 - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - CENTRE MEDICO-SPORTIF -
MM. JORAND, HIMENE, PINTAUD, GUILLOU, BEDEL.

.../...

5 - MAISON DE JEUNES -

M. RETIERE, Mme LEPRETRE-EDOM, M. BASTARD - Assistant :
Mme QUILLAUD.

6 - RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DE MAUPERTHUIS -

M. FLOCH, Mme QUILLAUD, MM. MARIEL, QUEBAUD, HOCHARD,
BROSSAUD, BARAUD, Mme BLANDIN, MM. SAILLANT, TREBERNE.

7 - OFFICE DU JUMELAGE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES -

MM. JORAND, CONCHAUDRON, HOCHARD, MORIN, CAILLEAU, TREBERNE

8 - ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT DES RIVES DE SEVRE -

M. RETIERE.

9 - AGENCE D'URBANISME -

Assemblée générale : M. SAILLANT.
Conseil d'administration : MM. SAILLANT, CAILLEAU - Assistants :
MM. CONCHAUDRON, HOCHARD, PINTAUD.

10 - COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL -

Mme QUILLAUD, MM. HOCHARD et PRIN.

D - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT -

1 - LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN

M. HIMENE - Suppléant : M. BREMONT

2 - LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE JEAN PERRIN

M. BREMONT - Suppléant : M. HIMENE

3 - C.E.S. SALVADOR ALLENDE -

M. CONCHAUDRON - Suppléant : Mme LEPRETRE-EDOM

4 - C.E.S. PONT-ROUSSEAU -

M. JORAND - Suppléant : Mme JUHEL.

5 - C.E.S. PETITE LANDE -

M. BARAUD - Suppléant : M. SAILLANT.

E - AUTRES FORMATIONS

1 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS -

MM. QUEBAUD, PINTAUD.

.../...

2. - COMMISSION DE REFORME DU PERSONNEL COMMUNAL -

Mme QUILLAUD, M. BROSSAUD.

3 - CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX -

Mme QUILLAUD, M. BREBERNE.

4 - GROUPE DE TRAVAIL DU P.O.S.

MM. FLOCH, CONCHAUDRON, HOCHARD, CAILLEAU, PRIN.

5 - REVISION DE LA LIXTE ELECTORALE -

M. QUEBAUD.

(Nota : les délégués de la Ville de REZE aux Syndicats Intercommunaux sont instamment priés de donner un pouvoir chaque fois qu'ils sont empêchés et de prévenir leur assistant.)

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE -

"Mes chers Camarades,

"Vous venez d'élire votre Municipalité, votre Conseiller Régional, mon ami Serge CONCHAUDRON. Vous avez pris vos diverses charges dans les syndicats intercommunaux, les commissions municipales, les Offices Municipaux, les organismes annexes à la Ville de REZE."

"Cela aurait pu être de simples formalités. En fait, vous venez de tourner une page, une belle page, une grande page de l'histoire de notre ville. Page ouverte en 1959 lorsqu'avec Alexandre PLANCHER, certains d'entre vous obtinrent la confiance des rezéens pour assurer la gestion de la Cité."

"Le bilan 1959-1978 est grandiose, imposant. Je le dis sans vaine fatuité, moi qui ai pris le train en marche en 1971. Mais je le dis pour que cela se sache, pour que les nouveaux Rezéens essaient de se représenter les longues heures de travail, la persévérance, la ténacité dont Alexandre PLANCHER avec vous avait fait preuve pour que REZE soit une ville avec tout ce que cela comporte comme nécessités :

- "- équipements scolaires,
- "- - culturels,
- "- - sportifs,
- "- - sociaux,
- "- un urbanisme décent,
- "- un équilibre habitat-emploi,
- "- une recherche financière constante,
- "- une concertation continue avec nos concitoyens pour que le débat ouvre d'autres perspectives que la simple gestion.

"J'ai eu le triste privilège mais aussi le grand honneur avec mon vieux camarade et ami Lucien LE MEUT, de saluer Alexandre PLANCHER en votre nom lors de ses obsèques. Ce n'est pas sans émotion que je repense à ces instants souvent, très souvent. Je pense à cette déclaration et je me reproche tout ce que je n'ai pas dit pour saluer la mémoire de notre précédent Maire. Je n'ai pas assez insisté sur son humanité, sur ses qualités de gestionnaire, sur ce qu'il faut bien appeler sa bonté mais aussi sur son idéal politique, sur

.../...

"sa lutte continuelle et persévérante pour voir s'instaurer dans notre pays cette situation de justice, sur cet équilibre qui rend à l'homme sa dignité, sur ce système social qui fait du travailleur, du producteur le véritable maître de son destin, sur la disparition de la primauté du profit qui, toujours, écrase les plus faibles, les plus démunis."

"Au moment où vous me permettez de m'asseoir dans son fauteuil, je me devais de le redire afin que constamment vous puissiez, mes chers camarades, me rappeler l'héritage que j'ai à défendre. Je souhaiterais en être digne."

"Notre équipe municipale est composée de femmes et d'hommes issus des forces de progrès qui ont droit de cité dans notre ville. Elle a été choisie par les rezéens et les rezéennes en mars 1977. Les 3 scrutins qui viennent d'avoir lieu confirment bien ce choix, sans complexe, mais aussi en assumant toute la responsabilité, toutes les responsabilités, vous êtes, mes chers camarades, les authentiques représentants de tous les Rezéens y compris ceux qui n'ont pas fait le même choix que la majorité de nos concitoyens."

"Cela vous oblige et vous obligera continuellement à respecter vos engagements. Notre engagement -devrais-je dire - se résume en deux phrases :

"- Maintien de la liste d'Union de la Gauche ;

"- Application du programme communal commun que nous avons élaboré ensemble, avant mars 1977, et qui a été approuvé par la majorité des Rezéens."

"L'union des forces de gauche, dans notre ville, comme dans notre pays, est une nécessité."

"Sans cette union, aucun changement profond n'est possible."

"Sans cette union, aucun espoir n'est permis à la grande masse de nos concitoyens."

"Sans l'application de ce programme commun municipal résultant d'une réelle concertation, d'un débat démocratique, ni les uns ni les autres, ne pourrions conduire REZE sur le chemin du progrès."

"En tant que Maire, je soutiendrai, j'accepterai, je provoquerai s'il le faut, le débat."

"A l'issue du débat qui devra être plein et entier, un choix sera fait, il pourra être unanime, il pourra être issu d'une simple majorité mais, dans tous les cas, il sera la loi de notre équipe."

"A cela aussi, je m'engage car la démocratie y trouve son compte et permet une réelle et saine gestion de nos affaires communales."

"Rien n'est confidentiel ; tout doit nous permettre de faire de nos concitoyens des citoyens avertis et éclairés."

"La création d'un secteur "démocratie locale" dans notre activité municipale devra nous permettre d'avoir les moyens de ce débat."

.../...

- 23 -

"La Ville de REZE est, je crois, la plus grosse entreprise dans
 "notre cité (un peu plus de 300 agents). A ces agents municipaux, ouvriers,
 "employés, chefs de services, cadres, je voudrais dire ma reconnaissance pour
 "la qualité du travail fourni, pour leur sens du devoir bien accompli, pour leur
 "prise de responsabilités dans les missions que nous leur confions. En contre-
 "partie, nous, les élus municipaux, nous devons nous battre pour assurer à
 "l'ensemble de nos collaborateurs un meilleur statut, un niveau de vie décent,
 "des capacités de promotion, des conditions de travail acceptables afin que nous
 "puissions toujours être en mesure de leur permettre d'assurer pleinement leur
 "emploi."

"J'ai eu, au titre de Maire par intérim, le devoir de noter les
 "agents municipaux. Cette méthode doit disparaître. Elle maintient nos fonction-
 "naires dans une sorte de gangue infantile qui n'est pas digne d'une bonne
 "administration."

"Je sais que l'on me rétorquera qu'il faut bien que le travail des
 "agents municipaux soit jugé à sa juste valeur. Il faut que l'on trouve une autre
 "méthode."

"Je demanderai à notre collègue, Anne QUILLAUD, à la commis-
 "sion du personnel, associée à la Commission consultative du personnel et à la
 "commission paritaire d'étudier d'autres formes permettant de juger de la qua-
 "lité des tâches accomplies."

"D'ores et déjà, en tant que Maire, je vais demander à notre
 "Secrétaire Général, de me représenter immédiatement l'ensemble des notations
 "de l'année 1977 car, si j'avais un devoir à remplir en tant que Maire par intérim,
 "j'ai une mission à assumer en tant que Maire et, d'ores et déjà, je veux l'accom-
 "plir en ce domaine."

§

"Nous avons la joie et le plaisir de pouvoir saluer parmi les
 "assistants, certains de nos anciens collaborateurs qui furent de bons et fidèles
 "amis d'Alexandre PLANCHER. Je vois parmi nous M. HAL et M. BILLY. En
 "les saluant amicalement, je me permets d'avoir un sentiment de reconnaissance
 "à l'égard de tous ceux qui, anciens du personnel de la Ville de REZE, ont bien
 "servi et ainsi bien mérité leur retraite."

§

"Si le domaine du personnel communal est important, je crois que
 "l'Administration et la gestion d'une ville ne comportent pas de secteurs mineurs,
 "qu'il n'y a pas de domaines plus restreints que d'autres. L'activité municipale,
 "en fait, est un tout. Si l'on échoue dans un secteur, l'échec est ressenti partout."

"Aussi, il faudra que chaque Adjoint, chaque conseiller -et je sais,
 "il n'est point besoin de le rappeler - amène le meilleur de lui-même pour que
 "notre ville ne ressente pas telle ou telle faiblesse dans tel ou tel secteur."

"Il faudra corriger ce qui existe dans les domaines où nous n'avons
 "pas encore apporté assez d'attention afin que l'équilibre que vous souhaitez
 "soit rétabli et que, dans notre ville, il continue à faire bon vivre."

.../...

"Chers camarades, c'est la tâche que je vous demande d'assumer."

"Mais, puisqu'il m'est donné aujourd'hui de me retrouver avec tous mes amis et quelques membres de ma famille, vous me permettez, qu'à titre personnel, je puisse les remercier de leur présence. Ils ne savent pas à quel degré ils me font honneur et amitié."

"C'est avec émotion que je salue mes parents, que je les remercie de la bonne éducation qu'ils ont bien voulu me donner et des sacrifices qu'ils ont fait pour que mes frères et mes soeurs, nous puissions tous avoir les moyens d'assurer, dans de meilleures conditions, l'éducation de nos propres enfants."

"Je voudrais aussi saluer et remercier mon épouse car je sais, et vous tous qui êtes mariés et qui avez une famille, les sacrifices que consentent nos conjoints respectifs, pour que nous puissions être au service d'une collectivité, sacrifices matériels, sacrifices de temps, sacrifices familiaux de tous genres qui, parfois, peuvent nous conduire au découragement quand on sait les faibles moyens qui sont donnés aux élus locaux pour assurer la mission qui leur est confiée par leurs concitoyens."

"Je voudrais saluer la présence de nos collègues, camarades, amis, élus locaux des cités voisines qui nous font l'honneur aujourd'hui d'assister à cette manifestation officielle et d'amitié."

"Ils savent qu'ils peuvent compter sur la Municipalité de REZE pour jouer pleinement son rôle dans les instances intercommunales. Ils savent aussi que notre ville, que notre conseil municipal n'a pas la prétention d'assurer un quelconque leadership mais veut promouvoir pleinement les missions qui lui sont confiées, sans aller au-delà ni en deçà de l'importance donnée à REZE par sa population et ses capacités."

§

"Voilà, mes chers amis, ce que je voulais vous dire à l'occasion de cette élection mais je voulais surtout vous remercier de l'honneur, du plaisir aussi que vous avez bien voulu me faire en m'élisant Maire de REZE."

"Je ressens la lourde tâche qui m'attend mais je sais que cela est nécessaire pour que vive REZE et que soit assurée la continuité de l'histoire que vous avez écrite avec Alexandre PLANCHER.

"Vive REZE, vive la République !

Séance levée à 19 h. 30.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du

JA/NBU

21. AVR. 1978

OBJET : TRAVAUX DIVERS D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT - GROUPE SCOLAIRE
PORT AU BLE - TREMIE - GLOBALISATION DES PRETS - EMPRUNT DE
3 010 000 F AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE NANTES.

M. PAPIN, adjoint, donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE - MOTIF DE L'EMPRUNT

Lors du vote du budget primitif le Conseil Municipal a décidé la réalisation de différents travaux d'investissement.

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de NANTES, répondant à la demande de la Ville a bien voulu donner son accord pour attribuer un prêt de 3 010 000 F, remboursable en 25 ans pour le financement d'investissements divers dans le cadre de la globalisation (assainissement, groupe scolaire du Port au Blé, Trémie).

Avis favorable de la Commission des Finances.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes

Vu le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la lettre de l'établissement prêteur donnant son accord pour l'octroi d'un prêt de 3 010 000 F,

Vu le contrat-type,

Considérant qu'il importe de réaliser ledit emprunt pour financer ces divers travaux d'investissement,

DELIBERE

A l'unanimité,

Article premier - M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de NANTES agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet

..//..

établissement, l'emprunt de la somme de F 3 010 000 destiné à financer divers investissements dans le cadre de la globalisation (assainissement - Groupe scolaire Port au Blé - Trémie) et dont le remboursement s'effectuera en 25 années à partir de 1979.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

Article 2 - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 25 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4 - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5 - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6 - La Commune s'engage :

1° à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

../..

Article 7 - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8 - M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

M. le Maire certifie que le budget de la Commune n'est pas soumis à approbation en application de l'article L 121-37 du Code des Communes.

LE MAIRE,

[Signature]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

